

**CFAA-CFPPA : des centres et leurs agents précarisés,
relégués en seconde zone...**

Des faits	Des conséquences	Des revendications
1. Volonté de la DGER de passer en force les agents à 1607h de temps de travail.	- Masse de travail alourdie. - Décompte du temps très différent d'un centre à l'autre. - Salaire non réévalué.	► Demande de moratoire et d'abandon de cette mesure par le Ministre. ► Un texte réglementaire pour les mêmes conditions de travail sur tout le territoire sur la base de celles des titulaires.
2. Absence de dialogue social avec la DGER. Pas de groupe de travail depuis juillet 2013 contrairement aux engagements.	- Les agents se sentent isolés et non reconnus. - De + en + de dysfonctionnements. - Réglementation non respectée. - En région nombreux refus des DRAAF-SRFD de réunir les commissions du protocole...	► Reprise des groupes de travail sur le protocole et sur les emplois gagés au niveau national, et des avancées en région sur la réduction du temps de travail...
3. Les reçus concours sont forcés de muter dans les lycées. Les emplois gagés sont forcés de muter également...	- De + en + de précaires. - Instabilité des équipes avec des publics de + en + difficiles et hétérogènes. - Perte inéluctable des agents expérimentés.	► Plan de titularisation pour tous avec création de postes de titulaires en CFAA-CFPPA. ► Maintien des titulaires en poste.
4. Non prise en compte des droits syndicaux. Non accès aux prestations sociales. Non respect des droits élémentaires (maladie, formation) dans une écrasante majorité de centres.	- Des droits bafoués. - Des agents publics de seconde zone.	► Compensation totale des décharges syndicales et sans délai. ► Accès à tous les droits sociaux. ► Respect du droit garantie par l'Administration de tutelle.

**MOBILISONS-NOUS COLLECTIVEMENT POUR NOS METIERS,
NOS ETABLISSEMENTS PUBLICS, NOS USAGERS !**